



garde alternée frais divisés ?

Par **BERNARD N**, le **26/08/2009** à **14:08**

mon ex concubin et moi même avons un enfant en commun nous nous séparons pour l'instant a l'amiable et **tentons d'appliquer une garde alternée en attendant un jugement** (requette effectuée au tgi)seulement, mon ex concubin refuse de diviser les frais concernant notre enfant par 2 (garderie car mes horaires font qu'elle y va plus souvent avec moi qu'avec lui..., veture ect...) d'autant plus que ce dernier a un salaire 3fois supérieur au mien... que dois je faire ? (car j'ai peu de moyens depuis la séparation et auparavant le train de vie était forcément différent puisque salaire X2) qui interpeler ? que faire ? (je veux bien ne pas etre attachée a l'argent mais la vie m'y oblige un peu pour le bien etre de mon enfant...) merci à vous de me répondre toutes vos réponses m'aideront un peu...